

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2020/32 DU 04 DECEMBRE 2020

Portant sur La demande de résiliation de la convention PALULOS sur le logement de la mairie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 04 décembre 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 27/11/ 2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune, aux termes d'un acte passé en la forme administrative en date du 22 avril 2004, publié au Service de la Publicité Foncière d'AUBUSSON, le 26 juin 2004 Volume 2004 PN° 1318, a signé avec l'Etat une convention Dite PALULOS concernant la réhabilitation d'un logement cadastré AL 193, situé 16 route de La Tardes.

Cette convention PALULOS numéro 23/3/12-2003/80-415/4/1214, arrivée à expiration le 30/06/2012, a été jusqu'alors renouvelée par tacite reconduction.

La nouvelle date d'expiration étant le 30/06/2021, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'éventuelle résiliation de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la résiliation de la convention signée avec l'Etat.
- autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :10/12/2020
Et Affichage du :15/12/2020